

Résolutions
et
décisions

adoptées par l'Assemblée générale
au cours de sa cinquante-neuvième session

Volume II

Décisions

14 septembre – 23 décembre 2004

Assemblée générale
Documents officiels • Cinquante-neuvième session
Supplément n° 49 (A/59/49)



Nations Unies • New York, 2005

NOTE

Les résolutions et décisions de l'Assemblée générale sont identifiées comme suit :

Sessions ordinaires

Jusqu'à la trentième session ordinaire, les résolutions de l'Assemblée générale étaient identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi d'un nombre en chiffres romains entre parenthèses indiquant la session [par exemple : résolution 3363 (XXX)]. Lorsque plusieurs résolutions avaient été adoptées sous un même numéro, chacune d'elles était identifiée par une lettre majuscule placée entre les deux éléments [par exemple : résolution 3367 A (XXX), résolutions 3411 A et B (XXX), résolutions 3419 A à D (XXX)]. Les décisions n'étaient pas numérotées.

Depuis la trente et unième session, dans le cadre du nouveau système adopté pour les cotes des documents de l'Assemblée générale, les résolutions et décisions sont identifiées par un nombre en chiffres arabes, indiquant la session, suivi d'une barre oblique et d'un autre nombre en chiffres arabes (par exemple : résolution 31/1, décision 31/301). Lorsque plusieurs résolutions ou décisions ont été adoptées sous un même numéro, chacune d'elles est identifiée par une lettre majuscule placée après les deux éléments (par exemple : résolution 31/16 A, résolutions 31/6 A et B, décisions 31/406 A à E).

Sessions extraordinaires

Jusqu'à la septième session extraordinaire, les résolutions de l'Assemblée générale étaient identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi, entre parenthèses, de l'initiale « S » (de l'anglais « *Special* ») et d'un nombre en chiffres romains indiquant la session [par exemple : résolution 3362 (S-VII)]. Les décisions n'étaient pas numérotées.

Depuis la huitième session extraordinaire, les résolutions et décisions sont identifiées par l'initiale « S » et un nombre en chiffres arabes indiquant la session, suivis d'une barre oblique et d'un autre nombre en chiffres arabes (par exemple : résolution S-8/1, décision S-8/11).

Sessions extraordinaires d'urgence

Jusqu'à la cinquième session extraordinaire d'urgence, les résolutions de l'Assemblée générale étaient identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi, entre parenthèses, des initiales « ES » (de l'anglais « *Emergency Special* ») et d'un nombre en chiffres romains indiquant la session [par exemple : résolution 2252 (ES-V)]. Les décisions n'étaient pas numérotées.

Depuis la sixième session extraordinaire d'urgence, les résolutions et décisions sont identifiées par les initiales « ES » et un nombre en chiffres arabes indiquant la session, suivis d'une barre oblique et d'un autre nombre en chiffres arabes (par exemple : résolution ES-6/1, décision ES-6/11).

Dans chacune des séries décrites ci-dessus, la numérotation suit l'ordre d'adoption.

*

* *

Le présent volume contient les décisions adoptées par l'Assemblée générale du 14 septembre au 23 décembre 2004. Les résolutions adoptées par l'Assemblée pendant cette période, ainsi que la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour, figurent dans le volume I. Les résolutions et décisions adoptées ultérieurement au cours de la cinquante-neuvième session paraîtront dans le volume III.

Table des matières

Décisions

	<i>Pages</i>
A. Élections et nominations	4
B. Autres décisions	10
1. Décisions adoptées sans renvoi à une grande commission	10
2. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Première Commission	14
3. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)	15
4. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Deuxième Commission	16
5. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Troisième Commission	17
6. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Cinquième Commission	20
7. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Sixième Commission	22

Annexe

Répertoire des décisions	23
--------------------------------	----

Décisions

Sommaire

Numéros
des
décisions

Titres

Pages

A. Élections et nominations

59/401.	Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs	4
59/402.	Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité	4
59/403.	Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social	4
59/404.	Élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination.....	5
59/405.	Nomination de membres du Comité des conférences	5
59/406.	Élection de juges du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991	6
59/407.	Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	6
59/408.	Nomination de membres du Comité des contributions.....	7
59/409.	Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements	7
59/410.	Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies.....	8
59/411.	Nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies.....	8
59/412.	Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale.....	8
59/413.	Nomination de membres du Comité de l'information.....	9
59/414.	Nomination de membres du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.....	9

B. Autres décisions

1. Décisions adoptées sans renvoi à une grande commission

59/501.	Réunions d'organes subsidiaires durant la partie principale de la cinquante-neuvième session	10
59/502.	Organisation de la cinquante-neuvième session.....	10
59/503.	Adoption de l'ordre jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour.....	10
59/504.	Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation	12
59/505.	Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies.....	12
59/506.	Rapport du Conseil de sécurité	12
59/508.	Rapport de la Cour internationale de Justice	12
59/509.	Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies	12
59/510.	Rapport du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994	12
59/511.	Rapport du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991	12

Décisions

<i>Numéros des décisions</i>	<i>Titres</i>	<i>Pages</i>
59/543.	Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain.....	12
59/552.	Points de l'ordre du jour que l'Assemblée générale doit encore examiner à sa cinquante-neuvième session	12
2. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Première Commission		
59/512.	Réduction des budgets militaires.....	14
59/513.	Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie.....	14
59/514.	Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire	15
59/515.	Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus	15
59/544.	Planification des programmes.....	15
3. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)		
59/516.	Assistance à la lutte antimines	15
59/517.	Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects	15
59/518.	Augmentation du nombre des membres du Comité de l'information.....	15
59/519.	Question de Gibraltar.....	15
59/520.	Augmentation du nombre des membres du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	16
59/545.	Planification des programmes.....	16
4. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Deuxième Commission		
59/531.	Rapport du Secrétaire général sur les technologies de l'information et des communications au service du développement.....	16
59/532.	Rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur les programmes de communication pour le développement dans le système des Nations Unies	16
59/533.	Questions de politique macroéconomique	16
59/534.	Accréditation des organisations non gouvernementales à la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.....	16
59/535.	Mondialisation et interdépendance.....	16
59/536.	Document relatif à la culture et au développement	17
59/537.	Groupes de pays en situation particulière.....	17
59/538.	Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement	17
59/539.	Activités opérationnelles de développement.....	17
59/540.	Document examiné au titre du point 90 de l'ordre du jour, intitulé « Activités opérationnelles de développement ».....	17
59/541.	Formation et recherche.....	17
59/542.	Planification des programmes.....	17

Décisions

Numéros
des
décisions

Titres

Pages

5. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Troisième Commission

59/521.	Projet de supplément aux Règles pour l'égalisation des chances des handicapés	17
59/522.	Rapport du Secrétaire général sur les préparatifs de la célébration en 2004 du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille.....	17
59/523.	Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la prévention du crime et de la justice pénale	17
59/524.	Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur les travaux de ses trentième et trente et unième sessions.....	18
59/525.	Rapport du Comité des droits de l'enfant.....	18
59/526.	Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question du programme d'activité de la Décennie internationale des populations autochtones	18
59/527.	Rapport du Secrétaire général présenté au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Élimination du racisme et de la discrimination raciale »	18
59/528.	Documents examinés par l'Assemblée générale au titre des questions relatives aux droits de l'homme.....	18
59/529.	Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne	20
59/530.	Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.....	20
59/546.	Planification des programmes.....	20

6. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Cinquième Commission

59/507.	Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies	20
59/548.	Situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies.....	20
59/549.	Incidences budgétaires des recommandations formulées dans le rapport du Comité du programme et de la coordination	20
59/550.	Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme : effets des fluctuations monétaires et de l'inflation	21
59/551.	Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure	21

7. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Sixième Commission

59/547.	Groupe de travail chargé d'établir la version définitive du texte d'une déclaration des Nations Unies sur le clonage d'êtres humains	22
---------	--	----

A. Élections et nominations

59/401. Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

À sa 1^{re} séance plénière, le 14 septembre 2004, l'Assemblée générale, conformément à l'article 28 de son règlement intérieur, a nommé membres de la Commission de vérification des pouvoirs pour sa cinquante-neuvième session les États Membres suivants : BÉNIN, BHOUTAN, CHINE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, GHANA, LIECHTENSTEIN, TRINITÉ-ET-TOBAGO et URUGUAY.

59/402. Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité

À sa 32^e séance plénière, le 15 octobre 2004, l'Assemblée générale, conformément à l'Article 23 de la Charte des Nations Unies et à l'article 142 du règlement intérieur de l'Assemblée, a élu l'ARGENTINE, le DANEMARK, la GRÈCE, le JAPON et la RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE membres non permanents du Conseil de sécurité, pour un mandat de deux ans prenant effet le 1^{er} janvier 2005, afin de remplacer les États ci-après membres sortants : ALLEMAGNE, ANGOLA, CHILI, ESPAGNE et PAKISTAN.

En conséquence, le Conseil de sécurité se compose des quinze États Membres suivants : ALGÉRIE*, ARGENTINE**, BÉNIN*, BRÉSIL*, CHINE, DANEMARK**, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FRANCE, GRÈCE**, JAPON**, PHILIPPINES*, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE**, ROUMANIE* et ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD.

* Mandat expirant le 31 décembre 2005.

** Mandat expirant le 31 décembre 2006.

59/403. Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social

À sa 45^e séance plénière, le 28 octobre 2004, l'Assemblée générale, conformément à l'Article 61 de la Charte des Nations Unies et à l'article 140 du règlement intérieur de l'Assemblée, a élu l'ESPAGNE membre du Conseil économique et social pour la période restante du mandat de la GRÈCE¹, à compter du 1^{er} janvier 2005 et jusqu'au 31 décembre 2005.

À ses 45^e et 46^e séances plénières, les 28 et 29 octobre 2004, l'Assemblée générale, conformément à l'Article 61 de la Charte des Nations Unies et à l'article 145 du règlement intérieur de l'Assemblée, a élu l'AFRIQUE DU SUD, l'ALBANIE, l'AUSTRALIE, le BRÉSIL, la CHINE, le COSTA RICA, le DANEMARK, la FÉDÉRATION DE RUSSIE, la GUINÉE, l'INDE, l'ISLANDE, la LITUANIE, le MEXIQUE, le PAKISTAN, la RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, le ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, le TCHAD et la THAÏLANDE membres du Conseil économique et social, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2005, afin de remplacer les États ci-après membres sortants : AUSTRALIE, BHOUTAN, BURUNDI, CHILI, CHINE, EL SALVADOR, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, GHANA, GUATEMALA, HONGRIE, INDE, JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE, QATAR, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, SUÈDE, UKRAINE et ZIMBABWE.

En conséquence, le Conseil économique et social se compose des cinquante-quatre États Membres suivants : AFRIQUE DU SUD***, ALBANIE***, ALLEMAGNE*, ARABIE SAOUDITE*, ARMÉNIE**, AUSTRALIE***, AZERBAÏDJAN*, BANGLADESH**, BELGIQUE**, BELIZE**, BÉNIN*, BRÉSIL***, CANADA**, CHINE***, COLOMBIE**, CONGO*, COSTA RICA***, CUBA*, DANEMARK***, ÉMIRATS ARABES UNIS**, ÉQUATEUR*, ESPAGNE*, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**,

¹ A/59/358.

FÉDÉRATION DE RUSSIE***, FRANCE*, GUINÉE***, INDE***, INDONÉSIE**, IRLANDE*, ISLANDE***, ITALIE**, JAMAÏQUE*, JAPON*, KENYA*, LITUANIE***, MALAISIE*, MAURICE**, MEXIQUE***, MOZAMBIQUE*, NAMIBIE**, NICARAGUA*, NIGÉRIA**, PAKISTAN***, PANAMA**, POLOGNE**, RÉPUBLIQUE DE CORÉE**, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO***, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE**, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD***, SÉNÉGAL*, TCHAD***, THAÏLANDE***, TUNISIE** et TURQUIE*.

* Mandat expirant le 31 décembre 2005.

** Mandat expirant le 31 décembre 2006.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2007.

59/404. Élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination

À sa 50^e séance plénière, le 8 novembre 2004, l'Assemblée générale, sur la base des candidatures proposées par le Conseil économique et social² et conformément à l'annexe de la résolution 2008 (LX) du Conseil, en date du 14 mai 1976, et au paragraphe 1 de la résolution 1987/94 du Conseil, en date du 4 décembre 1987, a élu l'ALGÉRIE, la CHINE, le GHANA, la JAMAÏQUE, le JAPON, le KENYA et la RÉPUBLIQUE DE CORÉE membres du Comité du programme et de la coordination, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2005, afin de remplacer les États ci-après membres sortants : CHINE, ÉTHIOPIE, JAPON, NIGÉRIA, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, TUNISIE et URUGUAY.

En conséquence, le Comité du programme et de la coordination se compose des trente-quatre États Membres suivants : AFRIQUE DU SUD*, ALGÉRIE***, ALLEMAGNE*, ARGENTINE*, ARMÉNIE*, BAHAMAS**, BÉNIN*, BRÉSIL*, CANADA*, CHINE***, COMORES**, CUBA*, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**, FÉDÉRATION DE RUSSIE**, FRANCE**, GABON*, GHANA***, INDE*, INDONÉSIE*, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')*, JAMAÏQUE***, JAPON***, KENYA***, MEXIQUE**, MONACO*, NICARAGUA*, PAKISTAN*, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE*, RÉPUBLIQUE DE CORÉE***, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA*, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD*, SUISSE*, UKRAÏNE* et ZIMBABWE**.

* Mandat expirant le 31 décembre 2005.

** Mandat expirant le 31 décembre 2006.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2007.

59/405. Nomination de membres du Comité des conférences

À sa 50^e séance plénière, le 8 novembre 2004, l'Assemblée générale, conformément au paragraphe 2 de sa résolution 43/222 B du 21 décembre 1988, a pris note de la nomination par son président, après consultation avec les présidents des groupes régionaux, de l'AUTRICHE, de la CHINE, de l'ÉGYPTE, des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, de la JAMAÏQUE, du KENYA et du NÉPAL comme membres du Comité des conférences, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2005, afin de remplacer les États ci-après membres sortants : AUTRICHE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, ÉTHIOPIE, JAMAÏQUE, JORDANIE, NÉPAL et TUNISIE.

En conséquence, le Comité des conférences se compose des vingt et un États Membres suivants : ALLEMAGNE**, ARGENTINE**, AUTRICHE***, BOLIVIE*, CHINE***, CONGO*, ÉGYPTE***, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE***, FÉDÉRATION DE RUSSIE*, FRANCE*, INDE*,

² Voir décisions 2004/201 C du 4 mai 2004 et 2004/201 D du 23 juin 2004 du Conseil économique et social; voir également A/59/131.

JAMAÏQUE***, JAPON*, KENYA***, MEXIQUE**, NÉPAL***, NIGÉRIA**, RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE**, ROUMANIE**, SÉNÉGAL** et ZAMBIE*.

* Mandat expirant le 31 décembre 2005.

** Mandat expirant le 31 décembre 2006.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2007.

59/406. Élection de juges du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

À sa 57^e séance plénière, le 19 novembre 2004, l'Assemblée générale, conformément à l'article 13 bis du Statut du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991, a élu les quatorze personnes dont les noms suivent juges permanents du Tribunal pénal international pour un mandat de quatre ans à compter du 17 novembre 2005³ :

M. Carmel AGIUS (Malte)
M. Jean-Claude ANTONETTI (France)
M. Iain BONOMY (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
M. O-gon KWON (République de Corée)
M. LIU Daqun (Chine)
M. Theodor MERON (États-Unis d'Amérique)
M. Bakone Melema MOLOTO (Afrique du Sud)
M. Alphonsus Martinus Maria ORIE (Pays-Bas)
M. Kevin Horace PARKER (Australie)
M. Fausto POCAR (Italie)
M. Patrick Lipton ROBINSON (Jamaïque)
M. Wolfgang SCHOMBURG (Allemagne)
M. Mohamed SHAHABUDEEN (Guyana)
M^{me} Christine VAN DEN WYNGAERT (Belgique)

59/407. Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

À sa 69^e séance plénière, le 8 décembre 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁴, a nommé les personnes ci-après membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2005 : M. Ronald Elkhuisen, M. Jorge Flores Callejas, M. Jerry Kramer, M. Rajat Saha, M^{me} Sun Minqin et M. Jun Yamazaki.

En conséquence, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires se compose des membres suivants : M. Andrzej T. ABRASZEWSKI (*Pologne*)**, M. Manlan Narcisse AHOUNOU (*Côte d'Ivoire*)**, M. Ronald ELKHUIZEN (*Pays-Bas*)***, M. Jorge FLORES CALLEJAS (*Honduras*)***, M. Homero Luis HERNANDEZ (*République dominicaine*)*, M. Collen V. KELAPILE (*Botswana*)**, M. Jerry KRAMER (*Canada*)***, M. Vladimir V. KUZNETSOV (*Fédération de Russie*)*, M. E. Besley MAYCOCK (*Barbados*)**, M. Thomas MAZET (*Allemagne*)*, M^{me} Susan M. MCLURG (*États-Unis d'Amérique*)*, M. Rajat SAHA (*Inde*)***,

³ Voir A/59/437 et A/59/439.

⁴ A/59/582, par. 7.

M. Murari Raj SHARMA (*Népal*)**, M^{me} SUN Minqin (*Chine*)***, M. Jun YAMAZAKI (*Japon*)*** et M. Mounir ZAHRAN (*Égypte*)*.

* Mandat expirant le 31 décembre 2005.

** Mandat expirant le 31 décembre 2006.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2007.

59/408. Nomination de membres du Comité des contributions

À sa 69^e séance plénière, le 8 décembre 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁵, a nommé les personnes ci-après membres du Comité des contributions pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2005 : M. David Dutton, M. Paul Ekorong à Dong, M. Bernardo Greiver, M. Hassan Mohammed Hassan, M. Eduardo Iglesias et M. Eduardo Manuel da Fonseca Fernandes Ramos.

À la même séance, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁶, a nommé M. Vyacheslav A. Logutov membre du Comité des contributions, à la suite de la démission de M. Sergei I. Mareyev, pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2005 et se terminant le 31 décembre 2005.

En conséquence, le Comité des contributions se compose des membres suivants : M. Kenshiro AKIMOTO (*Japon*)**, M. Meshal AL-MANSOUR (*Koweït*)**, M. David DUTTON (*Australie*)***, M. Petru DUMITRIU (*Roumanie*)**, M. Paul EKORONG À DONG (*Cameroun*)***, M. Haile Selassie GETACHEW (*Éthiopie*)**, M. Bernardo GREIVER (*Uruguay*)***, M. Alvaro GURGEL DE ALENCAR NETTO (*Brésil*)*, M. Hassan Mohammed HASSAN (*Nigéria*)***, M. Ihor V. HUMENNY (*Ukraine*)**, M. Eduardo IGLESIAS (*Argentine*)***, M. David A. LEIS (*États-Unis d'Amérique*)**, M. Vyacheslav A. LOGUTOV (*Fédération de Russie*)*, M. Bernard MEJERMAN (*Pays-Bas*)*, M. Hae-yun PARK (*République de Corée*)*, M. Eduardo Manuel da Fonseca Fernandes RAMOS (*Portugal*)***, M. Ugo SESSI (*Italie*)* et M. WU Gang (*Chine*)*.

* Mandat expirant le 31 décembre 2005.

** Mandat expirant le 31 décembre 2006.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2007.

59/409. Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements

À sa 69^e séance plénière, le 8 décembre 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁷, a confirmé la nomination des membres ci-après du Comité des placements désignés par le Secrétaire général pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2005 : M. William J. McDonough, M^{me} Hélène Ploix et M. Jürgen Reimnitz.

À la même séance, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁸, a confirmé la nomination de M. Khaya Ngqula membre du Comité des placements, désigné par le Secrétaire général pour un mandat prenant effet le 8 décembre 2004 et se terminant le 31 décembre 2006.

En conséquence, le Comité des placements se compose des membres suivants : M^{me} Francine J. BOVICH (*États-Unis d'Amérique*)*, M. Fernando G. CHICO PARDO (*Mexique*)**, M. William J. MCDONOUGH (*États-Unis d'Amérique*)***, M. Khaya NGQULA (*Afrique du Sud*)**, M. Takeshi OHTA (*Japon*)*, M^{me} Hélène PLOIX (*France*)***, M. J. Y. PILLAY

⁵ A/59/583, par. 6.

⁶ Ibid, par. 7.

⁷ A/59/584, par. 5.

⁸ Ibid, par. 6.

(*Singapour*)**, M. Jürgen REIMNITZ (*Allemagne*)*** et M. Peter STORMONTH-DARLING (*Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord*)*.

* Mandat expirant le 31 décembre 2005.

** Mandat expirant le 31 décembre 2006.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2007.

59/410. Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies

À sa 69^e séance plénière, le 8 décembre 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁹, a nommé les personnes ci-après membres du Tribunal administratif des Nations Unies pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2005 : M. Spyridon Flogaitis, M. Goh Joon Seng et M^{me} Brigitte Stern.

En conséquence, le Tribunal administratif des Nations Unies se compose des membres suivants : M. Julio BARBOZA (*Argentine*)**, M. Spyridon FLOGAITIS (*Grèce*)***, M. GOH Joon Seng (*Singapour*)***, M. Kevin HAUGH (*Irlande*)*, M^{me} Jacqueline R. SCOTT (*États-Unis d'Amérique*)*, M^{me} Brigitte STERN (*France*)*** et M. Dayendra Sena WIJewardane (*Sri Lanka*)**.

* Mandat expirant le 31 décembre 2006.

** Mandat expirant le 31 décembre 2007.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2008.

59/411. Nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies

À sa 69^e séance plénière, le 8 décembre 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹⁰, a nommé les personnes ci-après membres ou membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2005 : M. Kenshiro AKIMOTO (*Japon*), M. Aizaz Ahmad CHAUDHRY (*Pakistan*), M^{me} Valeria María GONZÁLEZ POSSE (*Argentine*), M. Andrei V. KOVALENKO (*Fédération de Russie*), M. Gerhard KÜNTZLE (*Allemagne*), M. Lovemore MAZEMO (*Zimbabwe*), M. Philip Richard Okanda OWADE (*Kenya*) et M. Thomas A. REPASCH (*États-Unis d'Amérique*).

59/412. Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale

À sa 69^e séance plénière, le 8 décembre 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹¹, a nommé les personnes ci-après membres de la Commission de la fonction publique internationale pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2005 : M. Fatih Bouayad-Agha, M. Shamsher M. Chowdhury, M. Vladimir Titov, M. Xiaochu Wang et M. El Hassane Zahid.

En conséquence, la Commission de la fonction publique internationale se compose des membres suivants : M. Mohsen BEL HADJ AMOR (*Tunisie*)**, Président ; M. Eugeniusz WYZNER (*Pologne*)**, Vice-Président ; M. Mario BETTATI (*France*)*, M. Daasebre Oti BOATENG (*Ghana*)**, M. Fatih BOUAYAD-AGHA (*Algérie*)***, M. Shamsher M. CHOWDHURY (*Bangladesh*)***, M. Minoru ENDO (*Japon*)*, M^{me} Lucretia MYERS (*États-Unis d'Amérique*)*, M. Gilberto PARANHOS VELLOSO (*Brésil*)*, M. José R. SANCHÍS MUÑOZ (*Argentine*)**, M. Alexis

⁹ A/59/585, par. 5.

¹⁰ A/59/586, par. 4.

¹¹ A/59/587, par. 6.

STEPHANOU (*Grèce*)*, M^{me} Anita SZLAZAK (*Canada*)**, M. Vladimir TITOV (*Fédération de Russie*)***, M. Xiaochu WANG (*Chine*)*** et M. El Hassane ZAHID (*Maroc*)***.

* Mandat expirant le 31 décembre 2005.

** Mandat expirant le 31 décembre 2006.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2008.

59/413. Nomination de membres du Comité de l'information

À sa 71^e séance plénière, le 10 décembre 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)¹², a nommé le CAP-VERT, l'ISLANDE, le LUXEMBOURG, MADAGASCAR et le QATAR membres du Comité de l'information.

En conséquence, le Comité de l'information se compose des cent sept États Membres suivants¹³ : AFRIQUE DU SUD, ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ANGOLA, ARABIE SAOUDITE, ARGENTINE, ARMÉNIE, AZERBAÏDJAN, BANGLADESH, BÉLARUS, BELGIQUE, BELIZE, BÉNIN, BRÉSIL, BULGARIE, BURKINA FASO, BURUNDI, CAP-VERT, CHILI, CHINE, CHYPRE, COLOMBIE, CONGO, COSTA RICA, CÔTE D'IVOIRE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTÉ, EL SALVADOR, ÉQUATEUR, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, ÉTHIOPIE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GABON, GÉORGIE, GHANA, GRÈCE, GUATEMALA, GUINÉE, GUYANA, HONGRIE, ÎLES SALOMON, INDE, INDONÉSIE, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), IRLANDE, ISLANDE, ISRAËL, ITALIE, JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE, JAMAÏQUE, JAPON, JORDANIE, KAZAKHSTAN, KENYA, LIBAN, LIBÉRIA, LUXEMBOURG, MADAGASCAR, MALTE, MAROC, MEXIQUE, MONACO, MONGOLIE, MOZAMBIQUE, NÉPAL, NIGER, NIGÉRIA, PAKISTAN, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, QATAR, RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES, SÉNÉGAL, SINGAPOUR, SLOVAQUIE, SOMALIE, SOUDAN, SRI LANKA, SUISSE, SURINAME, TOGO, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, TURQUIE, UKRAINE, URUGUAY, VENEZUELA, VIET NAM, YÉMEN et ZIMBABWE.

59/414. Nomination de membres du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

À sa 71^e séance plénière, le 10 décembre 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)¹⁴, a nommé la Dominique et le Timor-Leste membres du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

En conséquence, le Comité spécial se compose des vingt-sept États Membres suivants¹⁵ : ANTIGUA-ET-BARBUDA, BOLIVIE, CHILI, CHINE, CONGO, CÔTE D'IVOIRE, CUBA, DOMINIQUE, ÉTHIOPIE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FIDJI, GRENADE, INDE, INDONÉSIE, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), IRAQ, MALI, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE, RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, SAINT-KITTS-ET-NEVIS, SAINTE-LUCIE, SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES, SIERRA LEONE, TIMOR-LESTE, TUNISIE et VENEZUELA.

¹² A/59/473, par. 13.

¹³ Voir également décision 59/518.

¹⁴ A/59/478, par. 39.

¹⁵ Voir également décision 59/520.

B. Autres décisions

1. *Décisions adoptées sans renvoi à une grande commission*

59/501. Réunions d'organes subsidiaires durant la partie principale de la cinquante-neuvième session

À sa 1^{re} séance plénière, le 14 septembre 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Comité des conférences¹⁶, a décidé que le Comité des relations avec le pays hôte, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, le Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population, le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, la Commission du désarmement, le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés et le Conseil exécutif de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme seraient autorisés à se réunir à New York durant la partie principale de sa cinquante-neuvième session, à la stricte condition que les réunions soient organisées dans les limites des installations et services disponibles.

À sa 18^e séance plénière, le 4 octobre 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Comité des conférences¹⁷, a décidé que le Tribunal administratif des Nations Unies serait autorisé à se réunir à New York durant la partie principale de sa cinquante-neuvième session, à la stricte condition que les réunions soient organisées dans les limites des installations et services disponibles.

59/502. Organisation de la cinquante-neuvième session

À sa 2^e séance plénière, le 17 septembre 2004, l'Assemblée générale, donnant suite aux recommandations formulées par le Bureau dans son premier rapport¹⁸, a adopté une série de dispositions concernant l'organisation de la cinquante-neuvième session.

À sa 30^e séance plénière, le 14 octobre 2004, l'Assemblée générale, sur la proposition du Président et sans créer un précédent, a décidé d'entendre une déclaration liminaire faite par la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population, à l'occasion de la commémoration du dixième anniver-

saire de la Conférence internationale sur la population et le développement au titre du point 45 de l'ordre du jour intitulé « Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes ».

À sa 32^e séance plénière, le 15 octobre 2004, l'Assemblée générale, donnant suite aux recommandations formulées par le Bureau dans son troisième rapport¹⁹, a décidé d'examiner séparément les points 21 et 24 de l'ordre du jour, respectivement intitulés « La place des diamants dans le financement des conflits » et « Prévention des conflits armés ».

À sa 46^e séance plénière, le 29 octobre 2004, l'Assemblée générale, donnant suite aux recommandations formulées par le Bureau dans son quatrième rapport²⁰, a décidé d'examiner séparément les points 36 et 37 de l'ordre du jour, respectivement intitulés « La situation au Moyen-Orient » et « Question de Palestine ».

À sa 71^e séance plénière, le 10 décembre 2004, l'Assemblée générale, sur la proposition de son Président, a décidé de reporter la date de suspension de la cinquante-neuvième session, préalablement fixée au mardi 14 décembre 2004, au lundi 20 décembre 2004.

À sa 74^e séance plénière, le 20 décembre 2004, l'Assemblée générale, sur la proposition de son Président, a décidé de repousser de nouveau la date de suspension de la cinquante-neuvième session au jeudi 23 décembre 2004.

59/503. Adoption de l'ordre jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

À sa 2^e séance plénière, le 17 septembre 2004, l'Assemblée générale, donnant suite aux recommandations formulées par le Bureau dans son premier rapport²¹, a adopté l'ordre du jour²² et la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour²³ de sa cinquante-neuvième session.

À la même séance, l'Assemblée générale, donnant suite aux recommandations formulées par le Bureau dans son premier rapport²⁴, a décidé de reporter l'examen de la question intitulée « Question de l'île comorienne de Mayotte » et d'inscrire

¹⁹ A/59/250/Add.2, par. 2.

²⁰ A/59/250/Add.3, par. 5.

²¹ Voir A/59/250, par. 60 à 71.

²² A/59/251.

²³ A/59/252.

²⁴ A/59/250, par. 52.

¹⁶ Voir A/59/351.

¹⁷ Voir A/59/351/Add.1.

¹⁸ A/59/250, par. 4 à 42.

cette question à l'ordre du jour provisoire de sa soixantième session.

À la même séance également, l'Assemblée générale, donnant suite aux recommandations formulées par le Bureau dans son premier rapport²⁵, a décidé de reporter l'examen de la question intitulée « Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India » et d'inscrire cette question à l'ordre du jour provisoire de sa soixantième session.

À sa 18^e séance plénière, le 4 octobre 2004, l'Assemblée générale, donnant suite aux recommandations formulées par le Bureau dans son deuxième rapport²⁶, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-neuvième session une question subsidiaire additionnelle intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des pays de langue portugaise » en tant que point subsidiaire *t* du point 56 de l'ordre du jour intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et autres », sous le titre I (Questions d'organisation, questions administratives et autres questions) et de l'examiner directement en séance plénière.

À la même séance, l'Assemblée générale, donnant suite aux recommandations formulées par le Bureau dans son deuxième rapport²⁷, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-neuvième session une question additionnelle intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest », sous le titre I (Questions d'organisation, questions administratives et autres questions) et de la renvoyer à la Sixième Commission.

À la même séance également, l'Assemblée générale, donnant suite aux recommandations formulées par le Bureau dans son deuxième rapport²⁸, a décidé de renvoyer le point 109 de l'ordre du jour intitulé « Planification des programmes » à la Troisième Commission pour ce qui est du programme 19 (Droits de l'homme) du projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007.

À sa 32^e séance plénière, le 15 octobre 2004, l'Assemblée générale, donnant suite aux recommandations formulées par le Bureau dans son troisième rapport²⁹, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-neuvième session une question additionnelle intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation des États des Caraïbes orientales », sous le titre I (Questions d'organisation, questions administratives et autres questions) et de la renvoyer à la Sixième Commission.

À sa 46^e séance plénière, le 29 octobre 2004, l'Assemblée générale, donnant suite aux recommandations formulées par le Bureau dans son quatrième rapport³⁰, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-neuvième session une question additionnelle intitulée « Zone de paix andine », sous le titre A (Maintien de la paix et de la sécurité internationales) et de l'examiner directement en séance plénière.

À la même séance, l'Assemblée générale, donnant suite aux recommandations formulées par le Bureau dans son quatrième rapport³¹, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-neuvième session une question additionnelle intitulée « Statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Association sud-asiatique de coopération régionale », sous le titre I (Questions d'organisation, questions administratives et autres questions) et de la renvoyer à la Sixième Commission.

À la même séance également, l'Assemblée générale, donnant suite aux recommandations formulées par le Bureau dans son quatrième rapport³², a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-neuvième session une question subsidiaire additionnelle intitulée « Élection d'un membre de la Cour internationale de Justice » en tant que point subsidiaire *c* du point 15 de l'ordre du jour intitulé « Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux », sous le titre I (Questions d'organisation, questions administratives et autres questions) et de l'examiner directement en séance plénière.

À la même séance, l'Assemblée générale, donnant suite aux recommandations formulées par le Bureau dans son quatrième rapport³³, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-neuvième session une question additionnelle intitulée « La situation dans les territoires azérbaidjanais occupés », sous le titre A (Maintien de la paix et de la sécurité internationales) et de l'examiner directement en séance plénière.

À sa 62^e séance plénière, le 30 novembre 2004, l'Assemblée générale, donnant suite aux recommandations formulées par le Bureau dans son cinquième rapport³⁴, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-neuvième session une question subsidiaire additionnelle intitulée « Fourniture d'une assistance aux pays montagneux pauvres afin qu'ils surmontent les obstacles dans les domaines socioéconomique et environnemental » en tant que point subsidiaire *h* du point 85 de l'ordre du jour intitulé « Développement durable », sous le titre B (Promotion d'une croissance économique soutenue et du développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions prises lors des récentes conférences des Nations Unies) et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

²⁵ Ibid., par. 53.

²⁶ A/59/250/Add.1, par. 1.

²⁷ Ibid., par. 2.

²⁸ Ibid., par. 3.

²⁹ A/59/250/Add.2, par. 1.

³⁰ A/59/250/Add.3, par. 1.

³¹ Ibid., par. 2.

³² Ibid., par. 3.

³³ Ibid., par. 4.

³⁴ A/59/250/Add.4.

59/504. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

À sa 23^e séance plénière, le 8 octobre 2004, l'Assemblée générale a pris acte du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation³⁵.

59/505. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies

À sa 24^e séance plénière, le 11 octobre 2004, l'Assemblée générale a pris acte de la note du Secrétaire général³⁶.

59/506. Rapport du Conseil de sécurité

À sa 29^e séance plénière, le 13 octobre 2004, l'Assemblée générale a pris acte du rapport du Conseil de sécurité³⁷.

59/508. Rapport de la Cour internationale de Justice

À sa 49^e séance plénière, le 4 novembre 2004, l'Assemblée générale a pris acte du rapport de la Cour internationale de Justice³⁸.

59/509. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies

À sa 50^e séance plénière, le 8 novembre 2004, l'Assemblée générale a décidé de reporter l'examen de la question intitulée « Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies » et de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la soixantième session.

59/510. Rapport du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

À sa 53^e séance plénière, le 15 novembre 2004, l'Assemblée générale a pris acte du neuvième rapport annuel du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis

sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994³⁹.

59/511. Rapport du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

À sa 53^e séance plénière, le 15 novembre 2004, l'Assemblée générale a pris acte du onzième rapport annuel du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991⁴⁰.

59/543. Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain

À sa 76^e séance plénière, le 23 décembre 2004, l'Assemblée générale a décidé de reporter l'examen du point de l'ordre du jour intitulé « Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain » et de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la soixante et unième session.

59/552. Points de l'ordre du jour que l'Assemblée générale doit encore examiner à sa cinquante-neuvième session

À sa 76^e séance plénière, le 23 décembre 2004, l'Assemblée générale a décidé que, mis à part les questions d'organisation et les points de l'ordre du jour qu'elle pourrait avoir à examiner en application de son règlement intérieur, les points ci-après restaient à examiner pendant la cinquante-neuvième session :

- Point 3, b : Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs ;
- Point 4 : Élection du Président de l'Assemblée générale ;
- Point 5 : Élection des bureaux des grandes commissions ;
- Point 6 : Élection des vice-présidents de l'Assemblée générale ;
- Point 10 : Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation ;
- Point 11 : Rapport du Conseil de sécurité ;
- Point 12 : Rapport du Conseil économique et social ;
- Point 15, c : Élection d'un membre de la Cour internationale de Justice ;

³⁵ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 1 (A/59/1).

³⁶ A/59/335.

³⁷ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 2 (A/59/2).

³⁸ Ibid., Supplément n° 4 (A/59/4).

³⁹ Voir A/59/183-S/2004/601.

⁴⁰ Voir A/59/215-S/2004/627.

Décisions

- Point 17, *h* : Nomination de membres du Corps commun d'inspection ;
- Point 17, *i* : Nomination du Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne ;
- Point 17, *j* : Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ;
- Point 19 : Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies ;
- Point 20 : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ;
- Point 24 : Prévention des conflits armés ;
- Point 26 : La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement ;
- Point 27 : La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales ;
- Point 36 : La situation au Moyen-Orient ;
- Point 37 : Question de Palestine ;
- Point 40 : Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants ;
- Point 43 : Suite à donner aux textes issus de la vingt-sixième session extraordinaire : mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida ;
- Point 45 : Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes ;
- Point 48 : Élimination du recours à des mesures économiques coercitives unilatérales et extraterritoriales comme moyen de pression politique et économique ;
- Point 52 : Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale ;
- Point 53 : Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes ;
- Point 54 : Renforcement du système des Nations Unies ;
- Point 55 : Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire ;
- Point 56, *g* : Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États d'Afrique centrale ;
- Point 56, *n* : Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ;
- Point 75 : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ;
- Point 77 : Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects ;
- Point 84 : Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement ;
- Point 85, *b* : Poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement ;
- Point 105, *b* : Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;
- Point 106 : Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes ;
- Point 107 : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies ;
- Point 108 : Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 ;
- Point 109 : Planification des programmes ;
- Point 110 : Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies ;
- Point 111 : Coordination administrative et budgétaire de l'Organisation des Nations Unies avec les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique ;
- Point 112 : Plan des conférences ;
- Point 113 : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies ;
- Point 114 : Gestion des ressources humaines ;
- Point 115 : Corps commun d'inspection ;
- Point 116 : Régime commun des Nations Unies ;
- Point 117 : Régime des pensions des Nations Unies ;
- Point 118 : Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne ;
- Point 119 : Examen de l'application des résolutions 48/218 B et 54/244 de l'Assemblée générale ;

Décisions

- Point 120 : Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies ;
- Point 121 : Financement du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 ;
- Point 122 : Financement du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 ;
- Point 123 : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ;
- Point 124 : Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola ;
- Point 125 : Financement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine ;
- Point 126 : Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre ;
- Point 127 : Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo ;
- Point 128 : Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental ;
- Point 129 : Financement de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental ;
- Point 130 : Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée ;
- Point 131 : Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie ;
- Point 132 : Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité ;
- Point 133 : Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo ;
- Point 134 : Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria ;
- Point 135 : Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient ;
- Point 136 : Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone ;
- Point 137 : Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental ;
- Point 146 : Cour pénale internationale ;
- Point 148 : Mesures visant à éliminer le terrorisme international ;
- Point 150 : Convention internationale contre le clonage des êtres humains à des fins de reproduction ;
- Point 153 : Financement de l'Opération des Nations Unies au Burundi ;
- Point 154 : Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire ;
- Point 155 : Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti ;
- Point 156 : Multilinguisme ;
- Point 158 : Déclaration des Nations Unies proclamant les 8 et 9 mai journées du souvenir et de la réconciliation ;
- Point 163 : La situation dans les territoires azerbaïdjanais occupés.

2. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Première Commission

59/512. Réduction des budgets militaires

À sa 66^e séance plénière, le 3 décembre 2004, l'Assemblée générale a pris acte du rapport de la Première Commission⁴¹.

59/513. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie

À sa 66^e séance plénière, le 3 décembre 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission⁴² et rappelant ses résolutions 52/38 S du 9 décembre 1997, 53/77 A du 4 décembre 1998, 55/33 W du 20 novembre 2000 et 57/69 du 22 novembre 2002, ainsi que ses décisions 54/417 du 1^{er} décembre 1999, 56/412 du 29 novembre 2001 et 58/518 du 8 décembre 2003, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixantième session la question intitulée « Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale ».

⁴¹ A/59/451.

⁴² Voir A/59/459, par. 91.

59/514. Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire

À sa 66^e séance plénière, le 3 décembre 2004, l'Assemblée générale, par 138 voix contre 5, avec 38 abstentions, à la suite d'un vote enregistré⁴³ et sur la recommandation de la Première Commission⁴², a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixantième session la question intitulée « Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire ».

59/515. Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus

À sa 66^e séance plénière, le 3 décembre 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission⁴², a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixantième session une question intitulée « Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus ».

59/544. Planification des programmes

À sa 76^e séance plénière, le 23 décembre 2004, l'Assemblée générale a pris acte du rapport de la Première Commission⁴⁴.

⁴³ *Ont voté pour* : Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Ont voté contre : États-Unis d'Amérique, France, Palaos, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Se sont abstenus : Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Saint-Marin, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Turquie.

⁴⁴ A/59/618.

3. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

59/516. Assistance à la lutte antimines

À sa 71^e séance plénière, le 10 décembre 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)⁴⁵, rappelant sa résolution 58/127 du 19 décembre 2003 relative à l'assistance à la lutte antimines, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixantième session la question intitulée « Assistance à la lutte antimines ».

59/517. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

À sa 71^e séance plénière, le 10 décembre 2004, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)⁴⁶.

59/518. Augmentation du nombre des membres du Comité de l'information

À sa 71^e séance plénière, le 10 décembre 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)⁴⁷, a décidé de porter le nombre des membres du Comité de l'information de cent deux à cent sept⁴⁸.

59/519. Question de Gibraltar

À sa 71^e séance plénière, le 10 décembre 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)⁴⁹, rappelant sa décision 58/526 du 9 décembre 2003 et rappelant également que la déclaration dont les Gouvernements britannique et espagnol sont convenus à Bruxelles le 27 novembre 1984⁵⁰ stipule, entre autres choses, ce qui suit :

« Instituer un processus de négociation visant à résoudre tous les différends entre les parties au sujet de Gibraltar, ainsi qu'à promouvoir entre elles, dans leur intérêt mutuel, la coopération dans les domaines économique,

⁴⁵ A/59/467, par. 8.

⁴⁶ A/59/472.

⁴⁷ A/59/473, par. 13.

⁴⁸ Voir également décision 59/413.

⁴⁹ A/59/478, par. 39.

⁵⁰ A/39/732, annexe.

culturel, touristique, militaire, de l'aviation et de l'environnement. Les deux parties acceptent que les questions de souveraineté soient traitées dans le cadre de ce processus. Le Gouvernement britannique tiendra pleinement son engagement de respecter la volonté de la population de Gibraltar, ainsi que l'établit le préambule de la Constitution de 1969 »,

demande instamment aux deux Gouvernements d'apporter, dans l'esprit de cette déclaration, une solution définitive au problème de Gibraltar à la lumière des résolutions de l'Assemblée générale et dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, en tenant compte des intérêts et des aspirations de Gibraltar.

59/520. Augmentation du nombre des membres du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

À sa 71^e séance plénière, le 10 décembre 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)⁴⁹, a décidé de porter de vingt-cinq à vingt-sept le nombre des membres du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux⁵¹.

59/545. Planification des programmes

À sa 76^e séance plénière, le 23 décembre 2004, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)⁵².

4. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Deuxième Commission

59/531. Rapport du Secrétaire général sur les technologies de l'information et des communications au service du développement

À sa 75^e séance plénière, le 22 décembre 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission⁵³, a pris acte du rapport du Secrétaire général intitulé « Les technologies de l'information et des communications au service du développement : bilan de l'application de la résolu-

tion 57/295 de l'Assemblée générale »⁵⁴; et a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixantième session un nouveau rapport sur l'application de la stratégie en matière de technologies de l'information et des communications.

59/532. Rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur les programmes de communication pour le développement dans le système des Nations Unies

À sa 75^e séance plénière, le 22 décembre 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission⁵⁵, a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur les programmes de communication pour le développement dans le système des Nations Unies⁵⁵.

59/533. Questions de politique macroéconomique

À sa 75^e séance plénière, le 22 décembre 2004, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission⁵⁶.

59/534. Accréditation des organisations non gouvernementales à la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

À sa 75^e séance plénière, le 22 décembre 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission⁵⁷, a décidé d'approuver la participation des organisations non gouvernementales énumérées dans le document A/59/409 et Corr.1 en tant qu'observateurs à la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement qui doit avoir lieu en janvier 2005, en application de l'article 65 du Règlement intérieur provisoire de la Réunion.

59/535. Mondialisation et interdépendance

À sa 75^e séance plénière, le 22 décembre 2004, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission⁵⁸.

⁵¹ Voir également décision 59/414.

⁵² A/59/621.

⁵³ A/59/480, par. 13.

⁵⁴ A/59/563.

⁵⁵ A/59/207.

⁵⁶ A/59/481.

⁵⁷ A/59/483/Add.2 et Corr.1, par. 17.

⁵⁸ A/59/485.

59/536. Document relatif à la culture et au développement

À sa 75^e séance plénière, le 22 décembre 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission⁵⁹, a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur l'application de la résolution 57/249 du 20 décembre 2002, intitulée « Culture et développement »⁶⁰.

59/537. Groupes de pays en situation particulière

À sa 75^e séance plénière, le 22 décembre 2004, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission⁶¹.

59/538. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

À sa 75^e séance plénière, le 22 décembre 2004, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission⁶².

59/539. Activités opérationnelles de développement

À sa 75^e séance plénière, le 22 décembre 2004, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission⁶³.

59/540. Document examiné au titre du point 90 de l'ordre du jour, intitulé « Activités opérationnelles de développement »

À sa 75^e séance plénière, le 22 décembre 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission⁶⁴, a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme⁶⁵.

59/541. Formation et recherche

À sa 75^e séance plénière, le 22 décembre 2004, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission⁶⁶.

59/542. Planification des programmes

À sa 75^e séance plénière, le 22 décembre 2004, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission⁶⁷.

5. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Troisième Commission

59/521. Projet de supplément aux Règles pour l'égalisation des chances des handicapés

À sa 74^e séance plénière, le 20 décembre 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission⁶⁸, a pris note de la résolution 2004/15 du Conseil économique et social, en date du 21 juillet 2004, a décidé de reporter l'examen de la question à sa soixante et unième session, au plus tard, et a demandé à la Rapporteuse spéciale sur la situation des handicapés de la Commission du développement social de tenir compte, dans l'accomplissement de son mandat, des idées générales contenues dans le projet de supplément aux Règles pour l'égalisation des chances des handicapés⁶⁹.

59/522. Rapport du Secrétaire général sur les préparatifs de la célébration en 2004 du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille

À sa 74^e séance plénière, le 20 décembre 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission⁶⁸, a pris acte du rapport du Secrétaire général sur les préparatifs de la célébration en 2004 du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille⁷⁰.

59/523. Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la prévention du crime et de la justice pénale

À sa 74^e séance plénière, le 20 décembre 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission⁷¹, a pris note des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les préparatifs du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale⁷² ;

⁵⁹ A/59/485/Add.4, par. 3.

⁶⁰ A/59/202.

⁶¹ A/59/486.

⁶² A/59/487.

⁶³ A/59/488.

⁶⁴ A/59/488/Add.1, par. 10.

⁶⁵ A/59/135 et Corr.1.

⁶⁶ A/59/490.

⁶⁷ A/59/610.

⁶⁸ A/59/492, par. 26.

⁶⁹ E/CN.5/2002/4, annexe.

⁷⁰ A/59/176.

⁷¹ A/59/494, par. 40.

⁷² A/59/123-E/2004/90.

b) Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération internationale et de l'assistance technique en vue de prévenir et de combattre le terrorisme⁷³ ;

c) Rapport du Secrétaire général sur l'action préventive et la lutte contre la corruption et le transfert de fonds d'origine illicite et la restitution de ces avoirs aux pays d'origine⁷⁴ ;

d) Rapport du Secrétaire général intitulé « La coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée : aider les États à renforcer leurs capacités en vue de faciliter l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant »⁷⁵ ;

e) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Conférence de personnalités politiques de haut rang pour la signature de la Convention des Nations Unies contre la corruption, tenue à Mérida (Mexique) du 9 au 11 décembre 2003⁷⁶ .

59/524. Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur les travaux de ses trentième et trente et unième sessions

À sa 74^e séance plénière, le 20 décembre 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission⁷⁷, a pris note du rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur les travaux de ses trentième et trente et unième sessions⁷⁸ .

59/525. Rapport du Comité des droits de l'enfant

À sa 74^e séance plénière, le 20 décembre 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission⁷⁹, a pris note du rapport du Comité des droits de l'enfant portant sur les travaux de ses trentième à trente-cinquième sessions⁸⁰ .

⁷³ A/59/187.

⁷⁴ A/59/203 et Add.1.

⁷⁵ A/59/204.

⁷⁶ A/59/77.

⁷⁷ A/59/496, par. 28.

⁷⁸ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 38 (A/59/38)*.

⁷⁹ A/59/499, par. 36.

⁸⁰ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 41 et rectificatif et additif (A/59/41 et Corr.1 et Add.1)*.

59/526. Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question du programme d'activité de la Décennie internationale des populations autochtones

À sa 74^e séance plénière, le 20 décembre 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission⁸¹, a pris note des documents suivants :

a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur l'état du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones⁸² ;

b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones⁸³ ;

c) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la mise en œuvre du programme d'activité de la Décennie internationale des populations autochtones⁸⁴ .

59/527. Rapport du Secrétaire général présenté au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Élimination du racisme et de la discrimination raciale »

À sa 74^e séance plénière, le 20 décembre 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission⁸⁵, a pris acte du rapport du Secrétaire général sur les efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban⁸⁶ .

59/528. Documents examinés par l'Assemblée générale au titre des questions relatives aux droits de l'homme

À sa 74^e séance plénière, le 20 décembre 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission⁸⁷, a pris note des documents suivants présentés au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Questions relatives aux droits de l'homme » :

⁸¹ A/59/500, par. 15.

⁸² A/59/257.

⁸³ A/59/258.

⁸⁴ A/59/277.

⁸⁵ A/59/501, par. 24.

⁸⁶ A/59/375.

⁸⁷ A/59/503, par. 7.

Au titre de l'alinéa a :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille⁸⁸ ;

b) Rapport du Secrétaire général sur l'application effective des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, y compris l'obligation de présenter des rapports à ce titre⁸⁹ ;

c) Rapport du Secrétaire général sur l'état du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage⁹⁰ ;

d) Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants⁹¹ ;

e) Note du Secrétaire général transmettant le rapport des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme sur les travaux de leur seizième réunion⁹² ;

Au titre de l'alinéa b :

a) Rapport du Secrétaire général sur le droit au développement⁹³ ;

b) Rapport du Secrétaire général sur la protection des migrants⁹⁴ ;

c) Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de l'état de droit⁹⁵ ;

d) Rapport du Secrétaire général sur le Centre sous-régional pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale⁹⁶ ;

e) Rapport du Secrétaire général sur le procès des Khmers rouges⁹⁷ ;

f) Rapport du Secrétaire général sur les droits de l'homme et les mesures de contrainte unilatérales⁹⁸ ;

g) Note du Secrétaire général transmettant le rapport d'activité de la Rapporteuse spéciale de la Commission des droits de l'homme sur la liberté de religion ou de conviction⁹⁹ ;

h) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale de la Commission des droits de l'homme sur les droits de l'homme des migrants¹⁰⁰ ;

i) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée d'examiner la situation des défenseurs des droits de l'homme¹⁰¹ ;

j) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible¹⁰² ;

Au titre de l'alinéa c :

a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport intérimaire du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967¹⁰³ ;

b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur l'assistance à la Sierra Leone dans le domaine des droits de l'homme¹⁰⁴ ;

c) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'expert indépendant de la Commission des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan¹⁰⁵ ;

ainsi que

d) Rapport oral de l'expert indépendant de la Commission des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo¹⁰⁶ ;

e) Rapport oral du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée¹⁰⁶ ;

f) Rapport oral de l'expert indépendant de la Commission des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme au Soudan¹⁰⁷ .

⁸⁸ A/59/306.

⁸⁹ A/59/308.

⁹⁰ A/59/309.

⁹¹ A/59/310.

⁹² A/59/254.

⁹³ A/59/255.

⁹⁴ A/59/328.

⁹⁵ A/59/402.

⁹⁶ A/59/403.

⁹⁷ A/59/432 et Add.1.

⁹⁸ A/59/436.

⁹⁹ A/59/366.

¹⁰⁰ A/59/377.

¹⁰¹ A/59/401.

¹⁰² A/59/422.

¹⁰³ A/59/256.

¹⁰⁴ A/59/340.

¹⁰⁵ A/59/370.

¹⁰⁶ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Troisième Commission, 29^e séance (A/C.3/59/SR.29)*, et rectificatif.

¹⁰⁷ *Ibid.*, 30^e séance (A/C.3/59/SR.30), et rectificatif.

59/529. Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne

À sa 74^e séance plénière, le 20 décembre 2004, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Troisième Commission¹⁰⁸.

59/530. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

À sa 74^e séance plénière, le 20 décembre 2004, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Troisième Commission¹⁰⁹.

59/546. Planification des programmes

À sa 76^e séance plénière, le 23 décembre 2004, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Troisième Commission¹¹⁰.

6. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Cinquième Commission

59/507. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

À sa 46^e séance plénière, le 29 octobre 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹¹¹ :

a) A rappelé sa résolution 57/290 B du 18 juin 2003 ;

b) A prié le Secrétaire général de lui présenter, à la deuxième partie de la reprise de sa cinquante-neuvième session, un rapport sur l'examen des structures de gestion de toutes les opérations de maintien de la paix, comprenant notamment une comparaison de leur organisation administrative, qui tienne compte de la complexité, du mandat et de la spécificité de chaque opération et de la nécessité de mener chacune d'entre elles de façon efficace et rationnelle.

59/548. Situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies

À sa 76^e séance plénière, le 23 décembre 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Com-

mission¹¹², a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport statistique du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur la situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies¹¹³.

59/549. Incidences budgétaires des recommandations formulées dans le rapport du Comité du programme et de la coordination

À sa 76^e séance plénière, le 23 décembre 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹¹⁴, ayant examiné l'état présenté par le Secrétaire général¹¹⁵ des incidences sur le budget-programme des recommandations formulées dans le rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa quarante-quatrième session¹¹⁶ et ayant souscrit aux observations et recommandations formulées dans le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹¹⁷ :

a) A noté que, si elle adoptait le projet de résolution intitulé « Planification des programmes »¹¹⁸, le programme de travail au titre du chapitre 29 (Gestion et services centraux d'appui) du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 serait modifié comme indiqué au paragraphe 3 de l'état présenté par le Secrétaire général, et il faudrait ouvrir un crédit additionnel de 500 000 dollars des États-Unis, aux taux initialement retenus pour 2004-2005, au chapitre 29B (Bureau de la planification, du budget et de la comptabilité) du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005, compte tenu des règles régissant l'utilisation et le fonctionnement du fonds de réserve, qu'elle a établies par ses résolutions 41/213 du 19 décembre 1986 et 42/211 du 21 décembre 1987 ;

b) A noté que la mise en place d'un système de comptabilité analytique pourrait coûter fort cher financièrement ;

c) A prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, pour examen à sa soixantième session, un état exhaustif des incidences financières des différentes solutions recensées en vue de la mise en place d'un tel système.

¹⁰⁸ A/59/503/Add.4.

¹⁰⁹ A/59/503/Add.5.

¹¹⁰ A/59/609.

¹¹¹ A/59/532, par. 7.

¹¹² A/59/605, par. 6.

¹¹³ A/59/315.

¹¹⁴ A/59/448/Add.2, par. 42.

¹¹⁵ A/C.5/59/13.

¹¹⁶ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 16 (A/59/16).

¹¹⁷ A/59/567.

¹¹⁸ A/C.5/59/L.20.

59/550. Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme : effets des fluctuations monétaires et de l'inflation

À sa 76^e séance plénière, le 23 décembre 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹¹⁴, ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹¹⁹ et la déclaration faite oralement par le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹²⁰, a décidé d'approuver les ajustements à apporter aux prévisions révisées et aux états d'incidences sur le budget-programme, lorsqu'il y aura lieu et sous réserve de l'approbation des montants correspondants dans les différentes prévisions révisées et dans les différents états d'incidences sur le budget-programme.

59/551. Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure

À sa 76^e séance plénière, le 23 décembre 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹²¹, a décidé de remettre à la reprise de sa session l'examen des points ci-après de l'ordre du jour et des documents s'y rapportant :

Point 108 : Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

Deuxième rapport annuel du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Plan-cadre d'équipement¹²²

Rapport du Secrétaire général sur les plans correspondant aux trois nouvelles salles de conférence et les solutions viables pour permettre à la lumière du jour d'éclairer les salles¹²³

Rapport du Secrétaire général intitulé « Problèmes de stationnement dans le complexe du Siège : solutions possibles »¹²⁴

Rapport du Secrétaire général sur les modes de financement possibles du Plan-cadre d'équipement¹²⁵

Rapport du Secrétaire général sur la coopération avec la ville et l'État de New York concernant le Plan-cadre d'équipement¹²⁶

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité des commissaires aux comptes concernant le Plan-cadre d'équipement pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003¹²⁷

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur le Plan-cadre d'équipement de l'Organisation des Nations Unies pour la période allant d'août 2003 à juillet 2004¹²⁸

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le Plan-cadre d'équipement¹²⁹

Rapport du Secrétaire général sur les conditions d'emploi et la rémunération des membres de la Cour internationale de Justice, juges et juges *ad litem* du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 et du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations grave du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994¹³⁰

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les conditions d'emploi et la rémunération des membres de la Cour internationale de Justice, juges et juges *ad litem* du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 et du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations grave du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994¹³¹

Point 120 : Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'étude de gestion de la procédure de recours à l'Organisation des Nations Unies¹³²

¹¹⁹ A/C.5/59/24.

¹²⁰ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Cinquième Commission*, 31^e séance (A/C.5/59/SR.31), et rectificatif.

¹²¹ A/59/652, par. 10.

¹²² A/59/441.

¹²³ A/58/556.

¹²⁴ A/58/712.

¹²⁵ A/58/729.

¹²⁶ A/58/779.

¹²⁷ A/59/161.

¹²⁸ A/59/420.

¹²⁹ A/59/556.

¹³⁰ A/C.5/59/2 et Corr.1.

¹³¹ A/59/557.

¹³² A/59/408.

Rapport du Secrétaire général sur l'administration de la justice au Secrétariat¹³³

Rapport du Secrétaire général sur le rôle des jurys en matière de discrimination et autres plaintes¹³⁴

Rapport annuel du Secrétaire général sur les résultats des travaux de la Commission paritaire de recours pour 2001 et 2002¹³⁵

Rapport du Secrétaire général intitulé « Administration de la justice au Secrétariat : résultats des travaux de la Commission paritaire de recours pour 2002 et 2003 »¹³⁶

Rapport d'ensemble du Tribunal administratif des Nations Unies sur ses activités¹³⁷

Lettre en date du 18 novembre 2003 adressée au Président de la Cinquième Commission par le Président du Tribunal administratif des Nations Unies¹³⁸

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Administration de la justice : harmonisation des Statuts du Tribunal administratif des Nations Unies et du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail »¹³⁹

Note du Secrétaire général transmettant ses observations sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Administration de la justice : harmonisation des Statuts du Tribunal administratif des Nations Unies et du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail »¹⁴⁰

Rapport du Secrétaire général sur la possibilité de rendre le Tribunal administratif des Nations Unies financièrement indépendant du Bureau des affaires juridiques¹⁴¹

Note du Secrétaire général sur la rémunération des membres du Tribunal administratif des Nations Unies¹⁴²

7. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Sixième Commission

59/547. Groupe de travail chargé d'établir la version définitive du texte d'une déclaration des Nations Unies sur le clonage d'êtres humains

À sa 76^e séance plénière, le 23 décembre 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Sixième Commission¹⁴³, a pris note de la décision de la Sixième Commission de créer un groupe de travail chargé d'établir la version définitive du texte d'une déclaration des Nations Unies sur le clonage d'êtres humains, sur la base du projet de résolution intitulé « Déclaration des Nations Unies sur le clonage des êtres humains »¹⁴⁴, et de rendre compte à la Sixième Commission au cours de la présente session. Le Groupe de travail se réunira les 14, 15 et 18 février 2005. La Sixième Commission se réunira l'après-midi du 18 février pour examiner le rapport du Groupe de travail et y donner suite. Le Groupe de travail sera ouvert à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, ou membres d'institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Le Président de la Sixième Commission présidera le Groupe de travail et les membres du Bureau de la Commission agiront en tant qu'Amis du Président.

¹³³ A/59/449.

¹³⁴ A/59/414.

¹³⁵ A/58/300.

¹³⁶ A/59/70.

¹³⁷ A/58/680.

¹³⁸ A/C.5/58/16.

¹³⁹ A/59/280 et Corr.1.

¹⁴⁰ A/59/280/Add.1.

¹⁴¹ A/59/78.

¹⁴² A/C.5/59/12.

¹⁴³ A/59/516, par. 11 et Corr.1

¹⁴⁴ A/C.6/59/L.26.

Annexe

Répertoire des décisions

<i>Numéros des décisions</i>	<i>Titres</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Séances plénières</i>	<i>Dates d'adoption</i>	<i>Pages</i>
59/401.	Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs	3, <i>a</i>	1 ^{re}	14 septembre 2004	4
59/402.	Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité.....	15, <i>a</i>	32 ^e	15 octobre 2004	4
59/403.	Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social.....	15, <i>b</i>	45 ^e et 46 ^e	29 octobre 2004	4
59/404.	Élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination.....	16	50 ^e	8 novembre 2004	5
59/405.	Nomination de membres du Comité des conférences	17, <i>g</i>	50 ^e	8 novembre 2004	5
59/406.	Élection de juges du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.....	18	57 ^e	19 novembre 2004	6
59/407.	Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.....	17, <i>a</i>	69 ^e	8 décembre 2004	6
59/408.	Nomination de membres du Comité des contributions.....	17, <i>b</i>	69 ^e	8 décembre 2004	7
59/409.	Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements.....	17, <i>c</i>	69 ^e	8 décembre 2004	7
59/410.	Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies	17, <i>d</i>	69 ^e	8 décembre 2004	8
59/411.	Nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies	17, <i>e</i>	69 ^e	8 décembre 2004	8
59/412.	Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale	17, <i>f</i>	69 ^e	8 décembre 2004	8
59/413.	Nomination de membres du Comité de l'information.....	78	71 ^e	10 décembre 2004	9
59/414.	Nomination de membres du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	20	71 ^e	10 décembre 2004	9
59/501.	Réunions d'organes subsidiaires durant la partie principale de la cinquante-neuvième session.....	8	1 ^{re} 18 ^e	14 septembre 2004 4 octobre 2004	10
59/502.	Organisation de la cinquante-neuvième session.....	8	2 ^e 30 ^e 32 ^e 46 ^e	17 septembre 2004 14 octobre 2004 15 octobre 2004 29 octobre 2004	10
59/503.	Adoption de l'ordre jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour.....	8	2 ^e	17 septembre 2004	10

Annexe – Répertoire des décisions

<i>Numéros des décisions</i>	<i>Titres</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Séances plénières</i>	<i>Dates d'adoption</i>	<i>Pages</i>
59/504.	Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation.....	10	23 ^e	8 octobre 2004	12
59/505.	Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies	7	24 ^e	11 octobre 2004	12
59/506.	Rapport du Conseil de sécurité	11	29 ^e	13 octobre 2004	12
59/507.	Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies	123	46 ^e	29 octobre 2004	20
59/508.	Rapport de la Cour internationale de Justice.....	13	49 ^e	4 novembre 2004	12
59/509.	Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.....	25	50 ^e	8 novembre 2004	12
59/510.	Rapport du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994.....	50	53 ^e	15 novembre 2004	12
59/511.	Rapport du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991	51	53 ^e	15 novembre 2004	12
59/512.	Réduction des budgets militaires	57	66 ^e	3 décembre 2004	14
59/513.	Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie	65, <i>bb</i>	66 ^e	3 décembre 2004	14
59/514.	Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire	65, <i>aa</i>	66 ^e	3 décembre 2004	15
59/515.	Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus	65	66 ^e	3 décembre 2004	15
59/516.	Assistance à la lutte antimines	22	71 ^e	10 décembre 2004	15
59/517.	Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects	77	71 ^e	10 décembre 2004	15
59/518.	Augmentation du nombre des membres du Comité de l'information	78	71 ^e	10 décembre 2004	15
59/519.	Question de Gibraltar	20	71 ^e	10 décembre 2004	15
59/520.	Augmentation du nombre des membres du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.....	20	71 ^e	10 décembre 2004	16
59/521.	Projet de supplément aux Règles pour l'égalisation des chances des handicapés.....	94	74 ^e	20 décembre 2004	17

Annexe – Répertoire des décisions

<i>Numéros des décisions</i>	<i>Titres</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Séances plénières</i>	<i>Dates d'adoption</i>	<i>Pages</i>
59/522.	Rapport du Secrétaire général sur les préparatifs de la célébration en 2004 du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille	94	74 ^e	20 décembre 2004	17
59/523.	Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la prévention du crime et de la justice pénale.....	96	74 ^e	20 décembre 2004	17
59/524.	Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur les travaux de ses trentième et trente et unième sessions	98	74 ^e	20 décembre 2004	18
59/525.	Rapport du Comité des droits de l'enfant.....	101	74 ^e	20 décembre 2004	18
59/526.	Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question du programme d'activité de la Décennie internationale des populations autochtones.....	102	74 ^e	20 décembre 2004	18
59/527.	Rapport du Secrétaire général présenté au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Élimination du racisme et de la discrimination raciale »	103	74 ^e	20 décembre 2004	18
59/528.	Documents examinés par l'Assemblée générale au titre des questions relatives aux droits de l'homme	105	74 ^e	20 décembre 2004	18
59/529.	Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne	105, <i>d</i>	74 ^e	20 décembre 2004	20
59/530.	Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme	105, <i>e</i>	74 ^e	20 décembre 2004	20
59/531.	Rapport du Secrétaire général sur les technologies de l'information et des communications au service du développement.....	44	75 ^e	22 décembre 2004	16
59/532.	Rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur les programmes de communication pour le développement dans le système des Nations Unies	44	75 ^e	22 décembre 2004	16
59/533.	Questions de politique macroéconomique.....	83	75 ^e	22 décembre 2004	16
59/534.	Accréditation des organisations non gouvernementales à la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.....	85, <i>b</i>	75 ^e	22 décembre 2004	16
59/535.	Mondialisation et interdépendance.....	87	75 ^e	22 décembre 2004	16
59/536.	Document relatif à la culture et au développement	87, <i>d</i>	75 ^e	22 décembre 2004	17
59/537.	Groupes de pays en situation particulière.....	88	75 ^e	22 décembre 2004	17
59/538.	Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement.....	89	75 ^e	22 décembre 2004	17
59/539.	Activités opérationnelles de développement	90	75 ^e	22 décembre 2004	17

Annexe – Répertoire des décisions

<i>Numéros des décisions</i>	<i>Titres</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Séances plénières</i>	<i>Dates d'adoption</i>	<i>Pages</i>
59/540.	Document examiné au titre du point 90 de l'ordre du jour, intitulé « Activités opérationnelles de développement ».....	90	75 ^e	22 décembre 2004	17
59/541.	Formation et recherche.....	92	75 ^e	22 décembre 2004	17
59/542.	Planification des programmes.....	109	75 ^e	22 décembre 2004	17
59/543.	Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain	41	76 ^e	23 décembre 2004	12
59/544.	Planification des programmes.....	109	76 ^e	23 décembre 2004	15
59/545.	Planification des programmes.....	109	76 ^e	23 décembre 2004	16
59/546.	Planification des programmes.....	109	76 ^e	23 décembre 2004	20
59/547.	Groupe de travail chargé d'établir la version définitive du texte d'une déclaration des Nations Unies sur le clonage d'êtres humains	150	76 ^e	23 décembre 2004	22
59/548.	Situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies.....	111	76 ^e	23 décembre 2004	20
59/549.	Incidences budgétaires des recommandations formulées dans le rapport du Comité du programme et de la coordination.....	108	76 ^e	23 décembre 2004	20
59/550.	Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme : effets des fluctuations monétaires et de l'inflation.....	108	76 ^e	23 décembre 2004	21
59/551.	Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure.....	107	76 ^e	23 décembre 2004	21
59/552.	Points de l'ordre du jour que l'Assemblée générale doit encore examiner à sa cinquante-neuvième session	8	76 ^e	23 décembre 2004	12